



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la création d'un Tiers Lieu sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2023/5/19 du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2023,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité(e) par délibération n°075/2023 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de création d'un Tiers Lieu sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour la création d'un Tiers Lieu.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 75 000,00 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 330 000,00 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé via un versement unique au terme de l'opération. Le versement sera effectué sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel
- Annexe 3 : Délibération du Conseil Municipal approuvant la demande de fonds de concours

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU



Note

Date : le 30/10/2023

Emetteur : Direction des Finances

Objet : Fonds de concours 2023 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde

Projet n°1 Réhabilitation du pont de de la Briqueterie - Granet

La réhabilitation du pont de la Briqueterie (Granet) est un projet qui porte à la fois sur le pont lui-même mais également sur une restructuration des pistes cyclables. Actuellement, la traversée du pont par la piste cyclable n'est pas suffisamment sécurisée. L'objectif porte sur une amélioration de la sécurité des différentes voies de circulation et sur tout la traversée des piétons et des cyclistes sur le pont.

La première partie du projet (pour laquelle nous sollicitons le fonds de concours 2023) consiste en un rabotage et une reprise de la couche complète du pont.

En 2024, nous engagerons l'étude de faisabilité sur la structure même du pont afin d'envisager un agrandissement de la piste cyclable.

Date de réalisation des travaux : 2023

Montant des travaux : 61 125,43 HT (sans révision de prix)

65 220.83 HT (y compris révisions de prix)

Projet n°2 Acquisition d'un tracteur de gestion différenciée des espaces verts

La commune de Canéjan s'est inscrite depuis plusieurs années dans une gestion différenciée de ces espaces verts.

La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages (tonte différée, fauchage tardif). Cette pratique permet notamment de différer les périodes de repousser les périodes de fauche de préférence à la fin automne pour ne pas détruire les insectes présents dans les hautes herbes.

Afin de maintenir ce niveau d'engagement sur ces espaces verts, la Commune a souhaité l'acquisition d'un nouveau tracteur spécialement conçu pour le traitement des tontes tardives. En effet, la machine a été développée de manière à être plus légère et plus maniable pour mieux s'adapter sur les terrains. En outre, elle possède un centre de gravité assez bas et une transmission hydrostatique qui lui autorisent une coupe facile et sûre des herbes et

broussailles, ainsi qu'un système de marche avant et arrière hydrostatique réglable en continu. Elle est idéale pour les tontes de prairies : graminées, mauvaises herbes... Elle possède également une cabine basse plus adaptée permettant les passages plus aisés de la machine et sans avoir besoin de structurer les arbres présents à outrance (branches plus basses).

Date de réalisation des travaux : novembre 2023

Montant prévisionnel de l'acquisition : 97 646,91 € HT

Projet n°3 : Création d'un Tiers Lieu

Constitué de l'ensemble des composantes et caractéristiques essentielles d'un « centre bourg », ce secteur est aujourd'hui en pleine évolution, avec l'arrivée récente de 297 habitations supplémentaires dans le cadre de l'opération Guillemont, soit un apport de population de l'ordre de 600 personnes. Ces éléments contextuels ont amené la collectivité à engager le lancement d'un projet plus ambitieux de requalification du cœur de ce second bourg, dont l'enjeu est de définir une nouvelle centralité pour le secteur de la House, constituée de commerces, logements et services, articulés autour de la médiathèque, dans la recherche d'un esprit « village ».

C'est dans ce contexte, mais également parce qu'elle est engagée depuis plusieurs années dans le mouvement des « Villes en Transition », que la Commune souhaite la création d'un tiers-lieu, dans un local municipal vacant situé au sein du domaine de Guillemont.

Après avoir travaillé avec le SYSDAU et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « La Coopérative des Tiers-Lieux » durant la période 2019-2021, elle a confié depuis février 2022 à la SCIC « SMARTFR » une mission visant à coordonner les différentes initiatives existantes et à faire émerger rapidement les activités les plus attendues sur le territoire, de manière à réaliser un tiers-lieu à même d'y répondre.

Le projet est donc d'aménager un plateau nu de 300 m², permettant d'accueillir des espaces de travail partagés (bureaux, salles de réunion...), un café associatif, un atelier de couture et un espace-vente pour des produits locaux (circuits-courts).

Les principes fondamentaux du projet

- Il s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire
- Il ne se positionne nullement en concurrence avec les propositions déjà existantes sur le territoire communal, mais vient au contraire compléter l'offre de service dans une logique de coopération des acteurs et de participation des citoyens à la qualité de la vie locale
- Il répond à la volonté de développer des services de proximité pour favoriser la "dé-mobilité" et des pratiques professionnelles et personnelles plus respectueuses de l'environnement, s'inscrivant à ce titre dans la politique de Transition écologique mise en œuvre par la Commune
- Il a pour objet de mettre la mixité sociale et la convivialité au cœur de ses objectifs et de ses moyens d'action
- Il s'inscrit dans une dynamique entrepreneuriale, permettant une adaptation continue à la demande, afin d'être et de rester en phase avec les besoins de la population locale. De

ce point de vue, il se caractérise par un aménagement modulable, de nature à favoriser son évolution et son adaptabilité

Les éléments de diagnostic du projet

- La crise Covid a renforcé les besoins de travailler différemment : rompre l'isolement des travailleurs indépendants, en mutualisation des moyens matériels et humains
- Mieux concilier les temps de vie personnelle et professionnelle, en particulier pour les femmes porteuses du projet
- Éviter les déplacements pendulaires domicile-travail (voiture) dans une perspective de sobriété énergétique
- Amener de la vie et de l'activité dans le quartier de Guillemont
- Créer des passerelles, des liens et des projets communs entre les différents acteurs du quartier de la House (médiathèque, PLIE des Sources, Mission Locale des Graves, association « L'Accorderie des Graves et Landes de Cernès », Collectif « Canéjan en Transition »...) pour favoriser le lien social et l'insertion professionnelle.

Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} trimestre 2024

Montant prévisionnel des travaux : 330 000 € HT

Projet n°4 : Création d'un bureau et d'une zone de stockage au sein du Centre Culturel Simone Signoret

La Commune de Canéjan est propriétaire du Centre culturel Simone Signoret.

Le point billetterie actuel n'est plus adapté aux usages de la commune. Cette zone se trouve dans l'entrée du Centre. Son utilisation est multiple :

- Accueil des usagers (spectateurs, associations, animateurs ect...)
- Point de vente de la billetterie de spectacles
- Conception des communications spectacles et cinéma
- Bureau administratif du centre Signoret

Le projet porte sur une amélioration de l'espace intérieur du Centre Simone Signoret. Après concertation, il est apparu que le meilleur scénario pour améliorer les missions était de créer un bureau séparé, ce dernier prenant place à l'arrière de l'espace actuel.

Ainsi l'espace vente et accueil sera séparé de la partie administrative.

A noter que les critères constructifs sont tous tournés vers une atténuation phonique à l'intérieur du bureau afin de permettre aux utilisateurs de travailler dans le confort acoustique.

Le projet porte également sur la création d'une nouvelle zone de stockage pour le matériel scénique du Centre culturel. Cette zone de stockage permettra une accessibilité et un transport du matériel plus simple pour les agents mais également pour les compagnies lors des spectacles.

Montant prévisionnel des travaux : 65 230 HT



Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2023
Suite à délibération 75/2023

PROJET DE VOIRIE - REHABILITATION PONT BRIQUETERIE

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	61 125,43 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	30 562,00 €	50,00%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	30 563,43 €	50,00%
TOTAL	61 125,43 €	TOTAL	61 125,43 €	

PROJET SUR EQUIPEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE - ACQUISITION TRACTEUR

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	97 646,91 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	48 823,00 €	50,00%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	48 823,91 €	50,00%
TOTAL	97 646,91 €	TOTAL	97 646,91 €	

PROJET CREATION D'UN TIERS LIEU

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Coût des travaux	330 000,00 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	75 000,00 €	22,73%
		Autres subventions	179 500,00 €	54,39%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	75 500,00 €	22,88%
TOTAL	330 000,00 €	TOTAL	330 000,00 €	

PROJET SUR EQUIPEMENT CULTUREL - CREATION D'UN BUREAU

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Coût des travaux	65 230,00 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	32 615,00 €	50,00%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	32 615,00 €	50,00%
TOTAL	65 230,00 €	TOTAL	65 230,00 €	

Soit un fonds de concours total pour 2023 187 000,00 €

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 30/10/2023

L'adjoint délégué
 Laurent PROUILHAC



MAIRIE DE CANÉJAN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

N° 075/2023

7.10 – Finances locales – Divers

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE**

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six septembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le dix-huit septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, M. BARRAULT, Mme SALAÜN, Mme ROUSSEL, MM. MARTY, MARAILHAC, GRENOUILLEAU, BOUYÉ, SARPOULET, Mmes ANTUNES, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, MM. KADIONIK, LOSTE, Mmes HOUOT, FAUQUEMBERGUE,

PROCURATION : M. CHOUC à M. BARRAULT, M. JAN à M. GASTEUIL, M. LALANDE à M. MARTY, Mme DIAZ à Mme RAUD, Mme MARCHAND à M. GARRIGOU, Mme COEFFARD à M. PROUILHAC.

ABSENT·E·S ET ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : M. MASSICAULT, Mmes MANDRON et ROY.

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

CONSIDÉRANT que la Commune de CANÉJAN a sollicité la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2023,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE a décidé de venir en appui de ses Communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n°2023/2/18 en date du 5 avril 2023, le Conseil de la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE a alloué à la Commune de CANÉJAN un fonds de concours d'un montant de 187 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'investissements,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles au fonds de concours communautaire concernent les investissements de la Commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, d'opérations visant à améliorer un service public ou à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la Commune, celui-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE pour le financement par fonds de concours des investissements suivants :

- Projet de voirie : Réhabilitation du pont de la Briqueterie

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	61 125,43,€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	30 562,00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	30 563,43 €	50%
TOTAL	61 125,43 €	TOTAL	61 125,43 €	

- Acquisition d'un tracteur de gestion différenciée des espaces verts

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'acquisition	97 646,91 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	48 823,00 €	50 %
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	48 823,91 €	50 %
TOTAL	97 646,91 €	TOTAL	97 646,91 €	

- Création d'un tiers lieu

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût des travaux	330 000 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	75 000 €	22,70 %
		Autres subventions	179 500 €	54,40 %
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	75 500 €	22,90 %
TOTAL	330 000 €	TOTAL	330 000 €	

- Création d'un bureau au centre culturel Simone Signoret

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût des travaux	65 230 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	32 615 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	32 615 €	50%
TOTAL	65 230 €	TOTAL	65 230 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE pour le financement par fonds de concours des investissements mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements prévisionnels des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer tout document se rapportant à ces demandes de participation.

Pour copie conforme
 Fait à CANÉJAN, le 28 septembre 2023

Le Maire,
 B. GARRIGOU



Le secrétaire de séance,
 B. GASTUUIL